



AVIS PUBLIC

CESSION D'UN BIEN IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que la Ville de Terrebonne a aliéné, le 20 juin 2018, à titre gratuit conformément à l'article 29, paragraphe 1.1 de la *Loi sur les cités et villes* et autrement que par enchère ou soumission publique, le bien immeuble suivant:

Immeuble	Acquéreur
Lot 5 906 929 du cadastre du Québec (avenue de la Croisée)	Commission scolaire des Affluents

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 10 juillet 2018, diffusé le 18 juillet 2018.


Me Pierre Archambault, avocat
Assistant-greffier